

PRÉF. 73
27.01.25



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Protection maternelle et infantile

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 77748 du

Arrêté n° 25/536 du

27 JAN. 2025

**Objet : ARRÊTÉ MODIFICATIF RELATIF À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DES ASSISTANTS MATERNELS ET
FAMILIAUX.**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.421-6 et R.421-27 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et le code du travail ;

Vu l'arrêté n°23/5286 du 19 juillet 2023 relatif à la composition de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services du Département ;

ARRETE

Article 1er – l'article 3 du l'arrêté n°23/5286 du 19 juillet 2023 est modifié comme suit :

- Madame Marie-Thérèse LEROUX, Conseillère départementale, Présidente de la commission (représentant le Président du Conseil départemental, membre de droit), titulaire ; ou Madame Marie-Pierre BROSSET, Conseillère départementale, suppléante ;
- Madame Isabelle BERTHE, Conseillère départementale, titulaire, ou Madame Hélène LE CONTE, Conseillère départementale, suppléante ;
- le Directeur de l'Enfance et de la famille, titulaire, ou le Chargé de mission des politiques de l'Enfance et de la famille, suppléant ;
- le Médecin Chef du service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), titulaire, ou le Chef de service Adjoint de P.M.I. suppléant.

.../...

Article 2 – Monsieur le Directeur général des Services du Département, Madame la Directrice générale adjointe chargée des Solidarités, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 27 JAN. 2025
et de sa publication ou notification le : 28 JAN. 2025